



## RESTAURATION SCOLAIRE 2023/2024

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Au cours de son conseil municipal du 12 juillet la municipalité a choisi de prolonger le contrat de prestation de fournitures de repas avec la société API restauration qui donne toute satisfaction dans la qualité de ses menus.

Pour les découvrir c'est ici : <https://www.api-restauration.com/restauration-scolaire/>

Les menus sont à consulter sur le site de la commune mais également sur le portail web d'API « C'est prêt » ; vous y trouverez aussi les ingrédients et allergènes potentiels présents dans les plats.

Ce renouvellement de marché s'accompagne d'une nouvelle **hausse du prix** du repas livré de **2,89%** soit 0,11 € H.T, elle s'ajoute à l'augmentation de février et à l'achat du pain en boulangerie qui avait été entièrement supportés par le budget communal.

La différence entre coût du repas et la facturation aux familles s'accroît donc et ne peut plus être entièrement supportée par le budget communal. Ainsi le conseil municipal a décidé d'augmenter la participation des familles **à compter du 1 septembre** aux tarifs suivants :

	Charmeillais	Extérieurs
Enfants	3,92 €	4,12 €
Adultes	4,97 €	5,37€

Je vous rappelle que le nouveau mode de commande des repas nous impose de disposer des effectifs une semaine à l'avance, pensez bien à **retourner votre fiche de présence dans les délais**. Par ailleurs, toute modification de présence de votre enfant, ajout ou suppression, devra être signalée 72h à l'avance afin d'éviter la facturation des repas commandés.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Maire,

  
F. GONZALES